



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/GE.5/2008/2
2 avril 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts de la production
non polluante d'électricité à partir du charbon
et d'autres combustibles fossiles

Deuxième session
Genève, 17 et 18 novembre 2008

**RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DE LA PRODUCTION
NON POLLUANTE D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DU CHARBON
ET D'AUTRES COMBUSTIBLES FOSSILES
SUR SA DEUXIÈME SESSION**

I. PARTICIPATION

1. La deuxième session du Groupe spécial d'experts de la production non polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles s'est tenue les 17 et 18 novembre 2008. D'autres documents de travail et renseignements détaillés sur les questions résumées dans le présent rapport peuvent être consultés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: http://www.unece.org/energy/se/docs/clep_ahge2.html.

2. Ont participé à la réunion des représentants des pays suivants: Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Grèce, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine. Des représentants de l'Algérie, de la Chine et du Qatar y ont participé en vertu de l'article II du mandat de la Commission.

3. Étaient représentés les organes et institutions spécialisées des Nations Unies suivants: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Organisation internationale du Travail (OIT).
4. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes ont participé à la session: Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), EURACOM, Agence européenne pour l'environnement (AEE), Association européenne du charbon et du lignite (EURACOAL), Commission européenne (CE), Agence internationale de l'énergie (AIE), Organisation internationale pour l'énergie durable (ISEO), International Centre for Research on Biofuels and Patents, Chambre de commerce internationale (ICC), Comité international de pétrographie des charbons et de pétrologie organique (ICCP), Union mondiale pour la nature (IUCN), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Conseil de coopération régionale, Institut mondial du charbon (WCI), Conseil mondial de l'énergie (CME) et World Trade Institute (WTI).

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/ENERGY/GE.5/2008/1.

5. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

III. ACTIVITÉS ET PRIORITÉS DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE ET QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS (point 2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/ENERGY/76.

6. Le Directeur de la Division de l'énergie durable, M. Fred Romig, a ouvert la réunion et a accueilli les participants. Il a fait remarquer que beaucoup de choses avaient changé depuis la première session du Groupe spécial d'experts en novembre 2007.
7. Le Directeur a mis l'accent sur certains aspects des nouvelles technologies qui font leur apparition dans le domaine de la production non polluante d'électricité et a indiqué comment encourager les investissements dans ce domaine. Il a insisté sur le fait que, dans la région de la CEE, la demande d'électricité devrait croître de 50 % d'ici à 2030. 60 % de la production actuelle d'électricité est tirée des combustibles fossiles et cette tendance devrait se maintenir, étant donné que 40 % des réserves mondiales de gaz naturel et 60 % des réserves de charbon se trouvent dans la région de la CEE. Aux fins du développement durable, les émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion de combustibles fossiles doivent être réduites ou supprimées. Un moyen de réduire considérablement les émissions de CO₂ est de capter et stocker ce gaz (CSC). Depuis les années 90, les pays développés consacrent des ressources considérables au perfectionnement et à la mise en œuvre de cette double technique (CSC) sur plusieurs sites expérimentaux partout dans le monde. La CSC se rapproche actuellement du stade de la commercialisation.
8. Après avoir polarisé l'attention, la faisabilité technique fait progressivement place aux problèmes d'investissements, de commercialisation et de réglementation, notamment les coûts,

l'élaboration de cadres juridiques réglementaires et l'acceptation par le public. Néanmoins, il faut prendre en compte les deux principaux inconvénients de la CSC: les installations supplémentaires entraînent un surcroît de consommation d'énergie et le stockage du carbone est à la fois risqué et coûteux.

9. Le Directeur a incité le Groupe d'experts à poursuivre ses efforts pour promouvoir les investissements dans la production non polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles et a proposé que, dans les conclusions et les recommandations de la réunion, il soit demandé de reconduire le mandat du Comité.

IV. ÉLECTION DU BUREAU (point 3 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe d'experts a élu un nouveau Bureau pour la période 2009-2010: M. B. Terzic (États-Unis d'Amérique) en qualité de Président et M. R. Crisp (Royaume-Uni), M. V. Budinsky (République tchèque), M^{me} M. Ersoy (Turquie), M. S. Shumkov (Fédération de Russie) et M. B. Gryadushchyy (Ukraine) en qualité de Vice-Présidents.

V. OBSERVATIONS LIMINAIRES DU PRÉSIDENT (point 4 de l'ordre du jour)

11. Le Président a fait part de ses observations liminaires à la réunion.

VI. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007-2008 (point 5 de l'ordre du jour)

12. Pendant la période 2007-2008, le Groupe spécial d'experts a examiné diverses activités dans le cadre de son programme de travail, notamment: les perspectives dans le domaine de la production d'électricité non polluante à partir de combustibles fossiles et le flux d'investissements dans le secteur, les conditions réglementaires préalables à la promotion de l'investissement dans ledit domaine, les avantages comparés des investissements dans de nouvelles capacités, y compris de captage et de stockage, la création d'un consensus à l'échelle de la CEE pour accroître les investissements dans la production d'énergie thermique et les infrastructures de transport et apparentées, et l'élaboration de principes directeurs à l'échelle de la CEE pour évaluer si les capacités sont suffisantes en matière de production et de transport et pour améliorer la transparence en matière de transport transfrontière.

VII. FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE POUR LES TRAVAUX DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS (point 6 de l'ordre du jour)

13. En 2008, le Groupe spécial d'experts s'était activement mis en quête de ressources budgétaires supplémentaires pour entreprendre un projet destiné à favoriser les investissements dans la production non polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles. Diverses grandes sociétés et gouvernements avaient d'emblée apporté leur soutien à cette initiative et s'étaient déclarés disposés à la financer. Toutefois, le secrétariat avait différé l'annonce des promesses de contributions dans l'attente de la décision du Comité des Nations Unies pour le développement concernant un projet sur les techniques de production non polluante d'électricité qui devait permettre de donner une impulsion considérable aux activités du Groupe spécial d'experts durant les années à venir.

14. En étroite coopération avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le secrétariat de la CEE, conformément aux directives du Président du Groupe spécial d'experts, a élaboré un projet détaillé à l'attention du Comité des Nations Unies pour le développement sur le thème de l'«Augmentation des investissements dans les technologies modernes d'utilisation des combustibles fossiles en vue d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable dans les pays en transition», pour un montant de 632 000 dollars des États-Unis. Le projet a été approuvé par le Bureau exécutif de la CEE, en septembre 2008, et son financement est actuellement à l'examen au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La teneur du projet sera décidée par la Commission économique pour l'Europe, le Comité de l'énergie durable et le Groupe spécial d'experts. Les États Membres et les sociétés donatrices seront informés de toute décision prise par le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

15. Le Groupe spécial d'experts a confirmé sa décision de créer un fonds d'affectation spéciale visant à encourager les investissements dans la production non polluante d'électricité, avec le soutien d'un certain nombre de grandes sociétés et de gouvernements, qui ont accepté de participer activement à l'affectation de ses ressources et à la collecte des fonds nécessaires. Le Président et le Bureau diffuseront des propositions détaillées concernant le fonds d'affectation spéciale pour observations. Le Groupe spécial d'experts a noté avec satisfaction que, outre les pays Membres représentés au Bureau, qui ont manifesté de l'intérêt pour le projet, l'Union européenne, Siemens, l'ENEL, Vattenfall, CCII (Chine) et le Kazakhstan ont souhaité y prendre une part active.

16. Le Groupe spécial d'experts envisagera d'organiser en 2009-2010 un ou deux ateliers sur la question, afin de faire connaître les résultats escomptés du projet qui auraient une incidence concrète sur la promotion des investissements pour la production d'électricité non polluante.

VIII. SITUATION DES MARCHÉS DU CARBONE, Y COMPRIS LA PRÉPARATION DE L'APRÈS-2012 (point 7 de l'ordre du jour)

17. Pendant la réunion, les intervenants ont souligné que l'Union européenne (UE) abritait des industries grandes émettrices de CO₂: centrales électriques, cimenteries, raffineries, usines de sidérurgie, usines pétrochimiques, etc. L'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables ne suffiront pas à elles seules pour réaliser l'objectif de réduction des émissions de gaz carbonique de 50 % d'ici à 2050. Selon la Commission européenne (CE), environ un tiers de la capacité de production d'électricité à partir du charbon sera remplacée dans les dix années à venir. Les engagements pris au titre du Protocole de Kyoto et dans le cadre de l'Union européenne (UE) visent à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020. La Commission européenne estime que l'objectif visé par le système d'échange de quotas d'émission (SCEQE) ne peut être réalisé sans la CSC, qui n'est pas encore viable, ni du point de vue technique ni du point de vue commercial. Dans ces conditions, les objectifs de la Commission européenne sont de s'assurer que la CSC est une solution sans danger et raisonnable pour réduire les émissions, d'apporter son soutien à 12 projets pilotes qui seront opérationnels d'ici à 2015, et de faire en sorte que d'ici à 2030 160 millions de tonnes de CO₂ aient été captés, soit environ 15 % de la réduction exigée pour l'Europe. Bien que l'efficacité de la CSC ne soit pas encore prouvée du point de vue commercial ou technique, la Directive CSC peut la promouvoir, pour autant que le cadre juridique de son utilisation soit clairement défini,

satisfaisant et ouvert, et qu'elle prévoise des modalités de financement et un régime de responsabilité favorable et souple, qui permettrait le transfert des risques. S'il disposait d'un cadre juridique à la fois clairement établi et souple, le secteur privé, avec le soutien du secteur public, pourrait trouver des moyens de financer les projets mettant en application la CSC.

18. À la réunion, le représentant de la Chine a souligné que son pays s'efforçait de réduire ses émissions de gaz à effet de serre par les moyens suivants: accélérer la transformation des schémas de développement économique, optimiser la structure macroéconomique, optimiser les modes de consommation d'énergie en développant les énergies renouvelables, dont la part dans la consommation d'énergie primaire serait portée à 10 % d'ici à 2010 puis à 15 % d'ici à 2020, grâce à des investissements considérables, sensibiliser davantage le public à la problématique des changements climatiques et renforcer les mécanismes visant à faire face à ces changements. La Chine met actuellement sur pied un dispositif pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, encourager la CSC et promouvoir des mécanismes de développement non polluants, comme le marché des droits d'émission de carbone. Il a aussi expliqué que la Chine participait activement aux activités menées sur le plan international pour lutter contre les changements climatiques.

19. Le représentant de l'OIT a exposé les vues de son organisation et ses engagements en faveur d'un monde qui émettrait moins de carbone tout en créant des emplois et en améliorant la sécurité au travail. L'initiative pour des Emplois verts aurait le double avantage de créer des emplois dignes de ce nom et de créer des emplois qui contribuent à préserver ou à restaurer la qualité de l'environnement. Selon les estimations, le secteur des énergies renouvelables a permis de créer environ 2,5 millions d'emplois en 2006, soit environ la moitié du nombre actuel d'emplois dans le secteur de l'extraction. Il faut remarquer qu'environ 50 % de ces nouveaux emplois concernent l'exploitation de la biomasse. L'OIT a adopté la Convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, qui vise à faire face à ce risque par des mesures nationales de prévention. Elle facilite aussi l'adoption systématique d'une stratégie nationale d'action pour la prévention et l'atténuation des conséquences des accidents et elle favorise également la collaboration entre les autorités gouvernementales et les parties prenantes. Enfin, elle préconise vivement d'assimiler les oléoducs à des installations à risques d'accident majeur.

IX. FORUM SUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ NON POLLUANTE – CAPTAGE ET STOCKAGE DU CARBONE (point 8 de l'ordre du jour)

20. Le Forum sur le captage et le stockage du carbone qui s'est tenu pendant la session a permis d'aborder les points suivants: stade actuel du développement technique et commercial de la CSC, lancement du Réseau des organismes régulateurs pour la CSC et moyens de financer les projets CSC. Les intervenants ont aussi traité du développement de la CSC en Europe et en Amérique du Nord, des moyens de faire connaître cette technique et de la faire accepter dans les pays émergents de la CEE, et enfin de sa contribution à la sécurité énergétique et au développement durable.

21. Le Forum a permis de confirmer qu'il est vital de mettre au point des modes de production d'électricité non polluants à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles pour parvenir à un équilibre au vu des prévisions en matière d'offre et de demande d'électricité.

22. Le représentant de la Convention-cadre sur les changements climatiques a souligné que la CSC allait peut-être devenir un des moyens les plus intéressants de réduire les émissions de CO₂. Toutefois, il faut une conjoncture économique favorable et mettre sur pied de nombreuses infrastructures de traitement du CO₂ pour que la CSC prenne véritablement son essor (par exemple, il faudrait mieux définir le rôle des réseaux régionaux intégrés de transport du CO₂, ainsi que le rôle des sociétés et des gouvernements dans la construction et l'exploitation de ces réseaux).

23. Les exposés des intervenants sur les nouvelles directives relatives aux règles et réglementations à respecter pour la CSC et à la mise en œuvre de cette technique, ainsi que sur l'apparition et le développement du marché des quotas de CO₂, ont montré qu'il reste de nombreuses difficultés à résoudre avant de pouvoir produire de l'électricité à partir de combustibles fossiles sans émettre de CO₂. La CSC est une solution certes viable, mais il faut savoir que le captage du carbone pose de grandes difficultés techniques, que son stockage est une opération délicate et qu'une fois stocké il doit être surveillé. Il est essentiel d'améliorer l'efficacité des centrales pour compenser les baisses de rendement découlant de la CSC. Il faut construire de grandes centrales pilotes et favoriser la recherche-développement pour limiter les risques et faire baisser les dépenses totales. La CSC pourrait jouer un rôle décisif dans la lutte contre les changements climatiques. Pour que cette technique soit viable commercialement d'ici à 2020, il faudrait que l'UE mette sur pied un programme pilote. Les milieux industriels, qui demandent entre 7 et 12 millions d'euros de financement public, sont prêts à supporter les risques et le coût d'installation des centrales.

24. Les participants à la réunion ont examiné les propositions de l'UE tendant à modifier son système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (SCEQE) et à adopter une directive en matière de CSC. À l'avenir, les États membres de l'UE financeront peut-être les projets de CSC grâce aux revenus tirés des quotas d'émissions, fonds qui seront affectés à la lutte contre les changements climatiques. Il est aussi ressorti de la réunion que si les États membres et les industries ne mettaient pas au point des procédés de CSC en temps voulu, l'UE envisagerait peut-être de les rendre obligatoires, mais sans fournir aucun financement avant 2014.

25. Les intervenants ont indiqué qu'aux États-Unis la CSC ne serait pas rentable et qu'il faudrait des subventions pour construire les premières usines. Il existe un cadre réglementaire, mais il faut élaborer des lois précises pour éliminer les incertitudes. Les détenteurs d'obligations de sociétés de services publics veulent s'assurer du partage des responsabilités concernant la CSC sans prendre de risques sur le long terme. Les particuliers et les assurances pourraient prendre à leur charge les pertes initiales et les États pourraient souhaiter partager les risques pour encourager la construction de centrales. Vu que certaines régions des États-Unis sont fortement tributaires de l'électricité produite à partir de charbon, la CSC pourrait jouer un rôle clef dans la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Si les risques inhérents à la CSC étaient combattus à la fois au moyen de mesures et par la construction de centrales pilotes, la CSC contribuerait à lutter contre les changements climatiques: d'ici à 2020, toutes les centrales électriques pourraient être tenues de se munir d'installations de captage du dioxyde de carbone et la quantité moyenne de CO₂ par kWh que les installations auraient le droit d'émettre pourrait être réglementée. Il a par ailleurs été souligné qu'il est difficile d'élaborer des réglementations étant donné que les coûts réels de la CSC sont encore inconnus.

26. Pendant les débats consacrés à la mise en œuvre et au développement de la CSC, les participants au Forum ont affirmé que la CSC pourrait permettre de réaliser nos objectifs ambitieux en matière de climat. Afin de démontrer que la CSC sera rentable d'ici à 2020, il faut construire des centrales pilotes. Les entreprises de production d'électricité devraient investir massivement dans des techniques moins polluantes de combustion du charbon, tout en tenant compte de la situation du marché du carbone. Il est indispensable de développer la CSC pour que les industries de l'UE et de la CEE puissent se positionner au premier plan du secteur des technologies à faible émission de carbone, qui est en expansion rapide. Le passage à une économie émettant peu de carbone aurait de profondes conséquences sur la sécurité énergétique, les changements climatiques, la croissance et l'emploi.

27. Les experts ont indiqué que l'utilisation du charbon pour produire de l'électricité ne pourrait être compatible avec la lutte contre les changements climatiques que si les centrales peu polluantes étaient majoritaires et si la CSC se généralisait. Le charbon et d'autres combustibles fossiles continueraient à constituer une part importante du panier énergétique mais il faudrait trouver des solutions pour remédier au problème de l'empreinte carbone et atteindre, au meilleur coût, les objectifs visés par l'UE en matière de climat qui ont été mentionnés plus haut. L'augmentation de la demande de production d'électricité respectueuse du climat et le remplacement des installations classiques de production d'électricité qui deviennent vétustes seraient complémentaires.

28. La délégation italienne a souligné que les projets CSC de la société Enel étaient eux aussi fondés sur les vues exprimées par les institutions européennes et la Plate-forme technologique européenne «Zero Emission Fossil Fuel Power Plants», selon lesquelles les combustibles fossiles joueraient un rôle essentiel dans la production d'électricité dans les décennies à venir. La part du charbon dans la production d'électricité était aussi déterminante pour assurer la sécurité de l'approvisionnement. Ce n'est qu'en mettant en application la CSC que l'on pourrait continuer à utiliser les combustibles fossiles tout en respectant les exigences liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Théoriquement, l'Italie disposait d'un potentiel non négligeable de stockage souterrain du CO₂ dans des aquifères salins profonds. En fait, des études sur ce thème étaient en cours pour évaluer précisément ce potentiel de stockage.

29. Les participants à la réunion ont aussi été informés de la situation de la CSC en Pologne. En 2001, ce pays a entrepris des recherches sur le stockage du CO₂. Le Ministère polonais de l'économie, en coopération avec des scientifiques et des industriels, préparait un projet sur la production d'électricité non polluante à partir du charbon, qui permettrait de cerner les activités à entreprendre pour mettre sur pied des projets pilotes à l'échelle industrielle. Plusieurs propositions de projets pilotes avaient été avancées à ce jour, mais seulement deux étaient susceptibles d'être retenues. En novembre 2008, le programme de reconnaissance sur les formations et les structures se prêtant au stockage souterrain en toute sécurité, ainsi qu'un programme de surveillance, a reçu l'aval des autorités. Son coût total, estimé à 11 millions de dollars des États-Unis, serait entièrement financé par le Fonds national pour l'environnement et la gestion des ressources en eau, lui-même géré par l'Institut géologique national (PIG). Ce programme visera à analyser les caractéristiques des formations et des structures qui se prêtent au stockage du CO₂, à élaborer des modèles statistiques sur les formations géologiques et les procédés dynamiques d'injection, à mettre sur pied un programme de surveillance de certains sites souterrains de stockage du CO₂ et permettra de faire le point sur l'état d'avancement

des recherches et des travaux en matière de stockage souterrain du CO₂ en Pologne et en Europe à ce jour.

30. La délégation de la Turquie a expliqué que le charbon était la principale source d'énergie dans le pays et que le charbon produit localement devrait être de plus en plus utilisé, particulièrement pour la production d'électricité. Sa qualité étant médiocre, il fallait promouvoir des techniques propres de combustion du charbon. Les études sur la CSC en étaient au stade préliminaire: une étude était notamment en cours sur le stockage du CO₂ dans des couches géologiques souterraines. On peut citer d'autres exemples d'initiatives du même type sur la CSC, comme le projet CBM et le projet SOMALOX. Un des objectifs visés par le projet CBM était de rechercher des couches souterraines propices au stockage du CO₂ dans le bassin de lignite de Soma en Turquie. En outre, un des résultats escomptés du projet SOMALOX (réaménagement d'une centrale fonctionnant au lignite pulvérisé pour l'adapter à la combustion oxygaz en prévision du 7^e Programme-cadre ENERGY 2008) était de démontrer le potentiel de captage du CO₂ de la centrale réaménagée.

31. La délégation du Kazakhstan a exposé sa politique et ses objectifs en matière d'énergie. Les pouvoirs publics cherchaient avant tout à garantir l'indépendance du pays en matière d'approvisionnement en combustible et en électricité, à trouver des débouchés pour ces deux produits, à élaborer des législations visant à stimuler l'essor du secteur énergétique, à mettre en œuvre des politiques d'économies d'énergie pour préserver l'environnement et pour faire une place aux sources d'énergies renouvelables.

32. Il a aussi été souligné que l'application de la CSC n'allait pas à l'encontre de la politique énergétique du Kazakhstan. En fait, la présence et l'expansion future des centrales à charbon, les nombreux gisements de pétrole et de gaz – aussi bien à terre qu'au large – et l'existence d'autres formations géologiques propices au stockage du CO₂ seraient favorables à la CSC. La délégation a aussi expliqué que les autorités travaillaient au développement de la CSC dans le pays, en examinant les éventuelles mesures à prendre pour stimuler la mise en place et l'exploitation de techniques durables de production d'électricité destinée à la vente à partir de combustibles fossiles, en créant les conditions favorables à la mise en œuvre de la CSC et en favorisant son acceptation par le public.

33. Les exposés des intervenants fournis au secrétariat sont consultables sur le site de la CEE: <http://www.unece.org/energy/se/pp/clep/ahge2.htm>.

X. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009-2010 (point 9 de l'ordre du jour)

34. Le Groupe spécial d'experts poursuivra ou renforcera les activités suivantes en 2009-2010:

- a) Analyse: examiner les perspectives concernant la production non polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles et le flux d'investissements dans le secteur, en mettant l'accent sur les mesures et les incitations à même de promouvoir l'investissement dans la production non polluante d'électricité. Cette analyse comprendrait l'évaluation des marges de réserve dans la région de la CEE ainsi qu'une comparaison des politiques et règlements connexes;

- b) Évaluation du commerce de l'électricité: déterminer les conditions réglementaires préalables propres à promouvoir les investissements dans la production non polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles en étudiant les possibilités d'échanges est-ouest d'électricité à grande distance ainsi que les capacités d'interconnexion;
 - c) Stratégies commerciales: évaluer les avantages comparés des investissements dans de nouvelles capacités, l'efficacité des installations et la satisfaction des utilisateurs finals, les ajustements structurels concernant l'utilisation des combustibles et le recours à la technique de captage et de stockage du carbone (CSC);
 - d) Innovation: réaliser une enquête pour savoir si la CSC est une technique connue et si on souhaite l'utiliser, en particulier dans les pays émergents de la région de la CEE, et aider à l'élaboration de cadres réglementaires compatibles;
 - e) Directives: favoriser la création d'un consensus à l'échelle de la CEE pour accroître les investissements dans la production d'énergie thermique et les infrastructures de transport et apparentées, en particulier dans les capacités et les procédures de transfert transfrontière;
 - f) Normes: entreprendre l'élaboration de principes directeurs à l'échelle de la CEE pour évaluer si les capacités sont suffisantes en matière de production et de transport, et l'amélioration de la transparence en matière de transport transfrontière.
35. À l'issue du débat, le Groupe spécial:

A approuvé le programme de travail pour 2009-2010 qui s'attache en particulier à favoriser les investissements en faveur de la production non polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles.

XI. QUESTIONS DIVERSES (point 10 de l'ordre du jour)

36. Il a été décidé que le Groupe spécial d'experts tiendrait sa troisième session les 14 et 15 mai 2009 et sa quatrième session les 16 et 17 novembre 2009.

XII. ADOPTION DU RAPPORT (point 11 de l'ordre du jour)

37. Les délégations ont accepté les conclusions et recommandations proposées et ont adopté le rapport de la réunion.
